

Première partie : renseignements généraux (suite)

Renseignements relatifs à la location

Quand avez-vous pris possession du logement visé par la présente requête?

<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour		mois		année			

Occupez-vous toujours le logement? Oui Non

Si non, quand avez-vous quitté le logement?

<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour		mois		année			

Requêtes connexes

Inscrivez les numéros de dossier de toute autre requête déposée auprès de la Commission qui concerne le même logement locatif :

	Numéro de dossier 1		Numéro de dossier 2				
<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

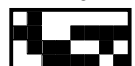
Deuxième partie : motifs de la requête

Vous pouvez présenter une requête pour l'un des motifs suivants. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur chaque motif, lisez les instructions qui accompagnent la présente formule.

- 1. **Le locateur, son représentant ou son concierge est entré illégalement dans mon logement.**
- 2. **Le locateur, son représentant ou son concierge a changé les serrures du logement locatif sans me donner des clés de rechange.**
- 3. **Le locateur, son représentant ou son concierge a entravé de façon importante ma jouissance raisonnable du logement locatif ou de l'ensemble d'habitation.**
- 4. **Le locateur, son représentant ou son concierge a coupé ou entravé de façon délibérée la fourniture raisonnable d'un service essentiel, d'un service en matière de soins ou de nourriture.** (Les services essentiels comprennent le combustible, l'électricité, le gaz, l'eau chaude, l'eau froide ainsi que le chauffage entre le 1^{er} septembre et le 15 juin.)
- 5. **Le locateur, son représentant ou son concierge m'a harcelé, gêné, contraint, menacé ou importuné.**
- 6. **Le locateur ne m'a pas accordé 72 heures, après mon expulsion par le shérif, pour me permettre de récupérer mes biens dans le logement ou à un endroit qui se trouve à proximité de celui-ci.** (Si ce motif est le seul motif de votre requête, les seuls recours que la Commission peut ordonner sont les recours 2, 3, 5, 8 et 11 dans la troisième partie de la présente requête.)
- 7. **Le locateur de ma maison de soins ne m'a pas remis de convention de location écrite, ou la convention de location n'énonce pas ce dont nous avons convenu quant aux services en matière de soins et aux repas ainsi que leur prix.** (Si ce motif est le seul motif de votre requête, le seul recours que la Commission peut ordonner est une diminution du loyer, recours 1 dans la troisième partie de la présente requête.)

Explications

Pour chaque motif que vous invoquez, veuillez décrire les faits survenus. Soyez le plus précis possible. Indiquez le nom et le titre de la personne qui a causé le problème et la ou les dates auxquelles les événements sont survenus. Continuez vos explications sur la page suivante, au besoin.



Troisième partie : recours (suite)

Si vous avez quitté le logement en raison des activités du locateur, de son représentant ou de son concierge, vous pouvez également demander à la Commission d'inclure les recours 6 et 7 dans l'ordonnance.

6. Le locateur doit me verser une indemnité de \$ pour l'excédent de loyer que j'ai dû payer ou que je devrai payer pour l'année suivant la date à laquelle j'ai quitté le logement locatif.
7. Le locateur doit me payer la somme de \$ pour les dépenses raisonnables que j'ai dû faire pour le déménagement, l'entreposage, etc.

Expliquez comment vous avez calculé le montant que vous réclamez au point 6 ou 7.

Si vous avez dû engager des frais en raison d'actes du locateur, de son représentant ou de son concierge qui vous ont poussé à déposer la présente requête, vous pouvez également demander à la Commission d'inclure le recours 8 dans l'ordonnance.

8. Le locateur, son représentant ou son concierge doit me payer une indemnité de \$

Expliquez comment vous avez calculé le montant que vous réclamez.

Si le locateur, son représentant ou son concierge a changé les serrures du logement locatif sans vous donner de clés de rechange et si ce logement est toujours libre, vous pouvez également demander à la Commission d'inclure le recours 9 dans l'ordonnance.

9. Le locateur doit me laisser reprendre possession du logement locatif et s'abstenir de le louer à quelqu'un d'autre. Le logement est-il libre? Oui Non Ne sais pas
10. Le locateur doit me retourner tous les biens qui m'appartiennent et qui sont en sa possession ainsi que tous les biens qu'il peut demander à d'autres personnes de me retourner. (Vous pouvez demander ce recours **uniquement** si vous présentez cette requête parce que le locateur ne vous a pas permis de récupérer vos biens après votre expulsion par le shérif, motif 6 dans la deuxième partie de la présente requête.)



Troisième partie : recours (suite)

11. Autre

Expliquez quelle ordonnance vous souhaitez que la Commission rende :

Quatrième partie : signature

Signature du locataire/du représentant Locataire Représentant

/ /
jour mois année

Si vous êtes un représentant vous devez fournir les renseignements suivants :

Prénom

Nom de famille

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Province

Code postal

N° de téléphone (jour)

()

N° de télécopieur

()

Adresse électronique

Renseignements importants

1. Après avoir déposé sa requête auprès de la Commission, le locataire reçoit un avis d'audience. Il doit remettre au locateur et aux autres parties à la requête une copie de la requête et de l'avis d'audience. Si le motif n° 2 ou 6 est invoqué dans la requête, ces documents doivent être remis au moins 5 jours avant l'audience; dans tous les autres cas, ils doivent être remis au moins 10 jours avant l'audience.

Une fois que le locataire a donné au locateur et aux autres parties une copie de la requête et de l'avis d'audience, il doit déposer auprès de la Commission un certificat de signification indiquant quand et comment ces documents leur ont été transmis, dans les 5 jours après la signification de ces documents.

2. Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à la Commission de la location immobilière constitue une infraction à la *Loi sur la location à usage d'habitation*.
3. La Commission applique des règles de pratique qui énoncent les modalités relatives au processus de requête, ainsi que des lignes directrices d'interprétation qui expliquent de quelle façon la Commission peut trancher certaines questions susceptibles d'être soulevées dans une requête. Vous pouvez acheter un exemplaire des règles et lignes directrices au bureau de la Commission de votre région ou les consulter à l'adresse **www.CLI.gov.on.ca**.
4. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec la Commission de la location immobilière au **416-645-8080** ou, sans frais d'interurbain, au **1-888-332-3234**. Vous pouvez également visiter le site Web de la Commission à **www.CLI.gov.on.ca**.



